

Indice genevois des prix à la consommation : - 0,2 % en mai 1998

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,2 % en mai 1998 et s'établit à 105,4 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 1,2 %. Depuis le début de l'année, la hausse des prix s'élève à 0,2 %.

Dans l'alimentation, boissons et tabacs, l'indice reste stable ce mois (-0.0 %); en un an : +2.4 %).

Les prix de l'habillement progressent de 0,6 % en trois mois (en un an : + 1,3 %).

Les loyers (surtaxes dans les logements subventionnés et allocations de logement prises en compte) restent stables en trois mois (en un an : + 1,6 %) et le prix du mazout recule de 1,1 % en un mois (en un an : - 14,3 %). En conséquence, l'indice du groupe logement et énergie se replie de 0,1 % (en un an : + 0,8 %).

Dans le groupe autres biens et services, l'indice recule de 1,2 % en trois mois (en un an : + 1,1 %), évolution imputable pour l'essentiel à la baisse saisonnière des voyages à forfait.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en mai 1998

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	105,4	- 0,2	1,2
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	101,8	- 0,0	2,4
Habillement et chaussures	6,5	101,9	0,6	1,3
Logement et énergie	25,2	108,6	-0,1	0,8
logement	22,0	109,0	-0,0	1,6
énergie	3,2	106,1	-0,3	-4,1
Aménagement du logement	6,8	102,7	///	0,4
Santé	10,2	106,7	///	2,8
Transports et communications	11,4	101,3	-0,0	- 1,5
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	104,2	///	1,9
Autres biens et services	14,7	109,7	- 1,2	1,1

Anciens indices généraux : décembre 1982 = 100 : 151,6

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

septembre 1977 = 100 : 186,3 septembre 1966 = 100 : 317,1

5 juin 1998

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67





